



Règlement de la randonnée Gravel « Pass'Portes Gravel 2025 »

Toute inscription à la randonnée « Pass'Portes Gravel » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le non-respect du règlement peut entraîner le retrait par l'organisation de la plaque de cadre et du forfait.

- On entend par organisation / co-organisateurs l'Association Portes du Soleil Territoire d'Evenements et l'Association Internationale Portes du Soleil, situées 1401 route de Vonnès 74390 Châtel France – Tél + 33 (0)4 50 73 32 54, représentées par Monsieur Georges Coquillard, Président.

- La « Pass'Portes Gravel » n'est pas une compétition mais une randonnée Gravel se déroulant sur les territoires de la France et de la Suisse. Chaque randonneur pédale au rythme qui lui convient. Les participants doivent rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de leurs possibilités et/ou de leur forme physique.

- La « Pass'Portes Gravel » est ouverte à tous à partir de 14 ans et jusque 75 ans inclus. Une autorisation parentale spécifique devra obligatoirement être fournie par le représentant légal d'un mineur souhaitant s'engager – Une copie de la carte d'identité du représentant légal et celle de l'enfant mineur devront être fournies lors de l'inscription.

- La « Pass'Portes Gravel » et les manifestations organisées en marge de l'évènement principal se déroulent sur un terrain de montagne avec des risques inhérents à ce milieu (altitude, terrain, météorologie...). Chaque randonneur doit être apte à la pratique du Gravel en montagne.

- En cas de force majeure, d'évènement climatique, épidémie, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler la « Pass'Portes Gravel ».

En cas d'interruption ou d'annulation de la « Pass'Portes Gravel » sur décision de l'organisation pour quelque cause que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement. Dans ce cas, l'organisation ne sera pas responsable du rapatriement et de la gestion des vélos dans la station de départ du participant.

Inscriptions

- La randonnée « Pass'Portes Gravel » se déroule sur 1 jour : samedi 28 juin 2025.
Un départ groupé aura lieu à 9h du Salon aux Gets samedi 28 juin 2025.

- Le nombre de places disponibles est de 100.

- Les pièces à fournir lors du retrait des inscriptions sont les suivantes :
 - La confirmation d'inscription à la randonnée ou la carte Nationale d'Identité ou copie de la carte Nationale d'Identité du participant ou de son représentant légal si celui-ci est mineur,
 - Autorisation parentale en cas d'inscription d'un mineur de 14 ans.

- Toute inscription incomplète et / ou non réglée ne sera pas prise en compte.

- Tarif « Pass'Portes Gravel » : 77 €

Cette somme inclut le « rider pack » soit : une plaque de cadre personnelle, nominative devant obligatoirement être apposée par le participant sur son vélo, des attaches pour la plaque, une carte mains libres pour le passage aux bornes des remontées mécaniques (selon le tracé), un road book du parcours téléchargeable sur le site Pass'Portes, un forfait de remontées mécaniques valable une journée sur le domaine des Portes du Soleil à utiliser l'été 2025 à compter du lundi 30/06/2025 après votre participation, ou l'hiver 2025-2026, un bracelet à porter obligatoirement pour l'accès aux ravitaillements de la randonnée, l'assurance participant souscrite valable le jour où le participant est inscrit et un cadeau exclusif « Pass'Portes ».

- Frais d'inscription en sus (frais de gestion, frais bancaires et d'assurance) : 3 €. Frais non remboursable.
- Tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Toute personne rétrocédant sa plaque de cadre personnelle à une tierce personne, sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. **Ainsi toute personne participant à l'évènement sous le nom d'une tierce personne ne sera pas couverte par l'organisateur.**

Garantie annulation

- L'organisation propose une "garantie annulation" à 3 € par inscription (valable pour la « Pass'Portes du Soleil Gravel » uniquement et seulement le jour de la participation prévue).

Elle permet à son souscripteur d'être remboursé, en cas d'annulation de sa participation de son fait, du montant de son inscription (hors frais d'inscription indiqués ci-dessus) et de ses éventuelles options dans les cas suivants : accident, maladie, hospitalisation, cas de grossesse, décès de lui-même, de son conjoint ou concubin notoire, de ses ascendants ou descendants au premier degré, dans les trente jours précédant l'évènement.

Le montant de 3€ souscrit pour la garantie annulation, ne peut quant à lui en aucun cas être remboursé.

- Toute demande de remboursement devra parvenir par écrit (mail : inscription@portesdusoleil.com ou courrier à : Inscription Pass'Portes, 1401 route de Vannes 74390 Châtel) à l'organisation accompagnée des justificatifs correspondants (certificat médical pour contre-indication à la pratique du Gravel, etc...) avant le début de la manifestation.

Toute demande de remboursement faite à partir du jour de participation prévu (c'est-à-dire pendant et/ou après l'évènement) ne sera pas prise en compte.

- Les remboursements seront effectués par l'organisation dans les 2 mois qui suivent l'évènement, par chèque ou virement bancaire (RIB à fournir dans cette perspective).

Pour les remboursements par virement bancaire, notamment vers l'étranger, les frais d'opération resteront à la charge du participant et viendront en déduction du montant à rembourser.

- Si la garantie annulation n'a pas été souscrite, il ne sera procédé à aucun remboursement, pour quelque raison que ce soit.

Changement dans les inscriptions

Le participant ne pouvant pas prendre part à l'évènement :

- indiquera l'identité et coordonnées complètes de son remplaçant qui reprendra l'inscription pour la même randonnée, même station de départ, même jour, mêmes options,
- et communiquera à l'organisation, toutes les informations nécessaires à ce changement.

Ces changements doivent rester à titre exceptionnel, sous réserve d'acceptation de l'organisation et possible une seule fois uniquement. Ils pourront s'effectuer uniquement si l'organisation est prévenue avant le 01 juin 2025. Le participant initial pourra opérer les changements lui-même et devra renseigner une « attestation de revente » à envoyer à l'organisation ainsi qu'à l'acheteur.

Responsabilité – Assurance

- L'organisation souscrit pour chaque participant payant une assurance individuelle ; cf. conditions sur www.passportesdusoleil.com.
- Seuls sont couverts par cette assurance les participants, ayant payé leur inscription, porteurs d'une plaque de cadre à leur Nom et Prénom et respectant les conditions d'inscription et de circulation (identité, jour, parcours ...). Les participants sont pris en charge par les secours de la Pass'Portes uniquement s'ils sont sur le tracé de la Pass'Portes.
- Les invités, partenaires, exposants, médias, participants à la « Pass'Portes du Soleil Gravel » sont invités à souscrire cette assurance auprès de l'organisation et/ou à s'assurer qu'ils sont bien couverts de façon individuelle ou pris en charge par l'assurance de leur employeur. En cas d'accident, les frais de secours ne seront pas pris en charge par l'organisation de la « Pass'Portes Gravel » et le participant s'engage à les payer.
- Outre l'assurance souscrite par l'organisation, chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels des participants. L'organisation ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.
- L'organisation contracte une assurance Responsabilité Civile Organisateur. On entend par assuré, l'organisateur ainsi que les personnes prêtant bénévolement leur concours à l'organisation et gérées directement par les Portes du Soleil, et qui ont la qualité de tiers, lorsqu'elles ne remplissent pas les conditions leur permettant de bénéficier de la législation sur les accidents du travail. Cette assurance couvre également les accidents provoqués par les participants à l'encontre des spectateurs. L'assurance Responsabilité Civile Organisateur s'applique selon certaines conditions, une franchise existe.

Equipement

- **Le port d'un casque rigide en bon état avec jugulaire attachée et des gants adaptés à la pratique du Gravel sont obligatoires. Un participant ne justifiant pas de ces équipements pourra se voir interdit de prendre part à la randonnée.**
- Vélo recommandé par l'organisation : Gravel ou cyclocross. Le vélo doit être conforme à la législation en vigueur, dans le cadre de la Fédération Française de Cyclisme et de la Fédération du Cyclisme Suisse.
- Il est recommandé d'avoir sur soi un téléphone portable, fonctionnant sur le parcours situé entre France et Suisse.
- Emportez un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne est très changeante.

Comportement

- **Le respect du code de la route par les participants est obligatoire sur les portions ouvertes à la circulation.**
- La randonnée traverse la frontière franco-suisse. En conséquence, les participants devront obligatoirement être en possession de leurs papiers d'identité en cours de validité et d'une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.
- Il est également conseillé aux participants de disposer sur soi d'argent liquide (Euro et/ou CHF) ou une carte bancaire. Si un participant doit consulter via un cabinet médical, durant l'événement, la consultation est payante, même dans le cadre de l'organisation.
- Pour préserver la pérennité des milieux naturels traversés, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur le parcours. Des zones de propreté sont mises en place par l'organisation au niveau des ravitaillements.

Sur le terrain

- Les conditions de retrait des « rider packs » (=inscriptions participants) seront communiquées au participant lors de son inscription.

- Le retrait des « rider packs » ne sera possible que le jour même de la randonnée. Chaque participant s'engage à prendre le départ depuis la station d'où il est inscrit. Une carte mains libres (=forfait VTT) sera remise à chaque participant afin de passer les bornes de contrôle des remontées mécaniques. Cette carte mains libres sera programmée pour que le premier passage soit obligatoirement effectué depuis la station d'inscription. **Aucun accès aux remontées mécaniques ne pourra se faire sans cette carte main libre.**

L'organisation pourra si besoin suivre l'itinéraire de chaque participant au passage des bornes des remontées mécaniques, grâce à cette carte.

- **Les remontées mécaniques ouvriront exceptionnellement à partir de 7h30 pendant les 3 jours de la « Pass'Portes ».**

- La plaque de cadre, personnelle et respectant le jour de circulation doit être fixée de façon à assurer une bonne visibilité. Cette plaque de cadre devra restée apposée pendant toute la durée de la « Pass'Portes du Soleil MTB ».

- Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.

- Tout abandon devra être signalé à l'organisation (poste de secours, point de ravitaillement ou office de tourisme le plus proche). En l'absence d'information sur un abandon, le participant devra prendre en charge les moyens mis en œuvre pour sa recherche.

- **Les remontées mécaniques fermeront exceptionnellement à 17h45 maximum pendant la « Pass'Portes du Soleil Gravel ».** Les participants devront se renseigner dans chaque station pour les délais de retour à leur station de départ en fonction des barrières horaires mises en place aux endroits stratégiques du parcours.

En cas de non-respect de ces horaires, le transfert retour vers la station de départ sera à la charge du participant.

- Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du Gravel en montagne et n'emprunter l'itinéraire proposé que sous son entière responsabilité et appréciation.

- L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et le programme des animations, notamment pour des raisons de sécurité.

- Chaque participant autorise expressément l'organisateur de la « Pass'Portes du Soleil Gravel », ainsi que ses ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à « Pass'Portes du Soleil Gravel », sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

- Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, chaque participant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Le prestataire photo pourra envoyer directement une photo offerte et informer le participant sur le service mis à disposition. En cas de refus quant à la réception de telles communications, le participant devra en informer l'organisation en lui indiquant ses noms, prénom, adresse.

Mesures sanitaires

- Chaque participant s'engage à respecter les consignes sanitaires spécifiques mises en place sur l'événement dans le cadre de la Covid-19. Le non-respect de ces consignes pourra entraîner le retrait de la plaque de cadre et du forfait.

- Si l'évènement devait être annulé par les autorités pour raisons sanitaires, les participants inscrits lors de cette édition verraient leurs inscriptions automatiquement reportées l'année suivante selon les choix initiaux effectués par les participants.